

TAUX DE L'ABONNEMENT

Table with subscription rates for 'Le Quotidien' and 'L'hebdomadaire' in various formats (daily, weekly, monthly).

LE QUOTIDIEN

TARIF DES ANNONCES

Table with advertising rates for 'Première insertion', 'Petites annonces', and other categories.

MERCIER & CIE, Editeurs-Propriétaires

SAMEDI 22 FEVRIER 1890

17, 19, 21 et 23, COTE DU PASSAGE, LEVIS

Analyse de la célèbre BIÈRE de PORTER LABATT, de London, Ont., par le révérend P. J. ED. PAGE, professeur de chimie de l'Université Laval

J'ai fait l'analyse de la bière INDIA PALE ALE, fabriquée par JOHN LABATT, London, Ontario, embouteillée par M. P. J. MONTREUIL

LE SEUL AGENT A LEVIS

C'est une bière légère contenant peu d'alcool d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures bières importées tant anglaises qu'américaines.

J'ai aussi analysé le (XXX STOUT) de cette brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé.

Ces Bières et Porter de JOHN LABATT, de London, Ontario, sont fabriqués des MEILLEURES QUALITÉS D'ORGE ET DE HOUBLON, elles ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé.

P. J. ED. PAGE, professeur de Chimie, Université Laval, Québec, Lévis, 3 février 1889.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 22 février 1890

LES CHANTENAY

PROLOGUE

XV

—Vous pouvez adresser une invitation à ces deux messieurs, je ne m'y oppose pas... —Est-ce convenu?... —Certainement, dit la comtesse, et je vous remercie d'avoir eu cette pensée.

XVI

Quelques jours après; deux hommes au teint hâlé, coiffés de bonnets de laine blanc vêtus de grossières vareuses serrées à la taille par une ceinture rouge et ayant la tournure des pêcheurs côtiers de la rivière de Gênes, se dirigeaient vers le port d'Antibes en passant par le boulevard qui longe les remparts de cette petite ville de guerre.

Ces hommes aux traits fortement accusés, à la barbe rare et frisée, avaient presque un éphémisme sinistre. Sous les gros plis de la vareuse, on voyait se mouvoir leurs membres fort souples. Le bas du visage, large et osseux, accusait des instincts bestialité.

C'était assurément des gens de fort mauvais mine. Ils s'arrêtaient devant un chantier de constructions maritimes établi sur la jetée, tout à fait à l'extrémité du port. De grosses tartanes, tirées à quoi, au moyen de palans, étaient chavirées sur le flanc.

Les califs, assis sur un échafaudage, intro duisaient le charbon à coups de maillet dans les interstices des bordages et couraient ensuite les "couteurs" de goudron bouillant qui chauffait, non loinde là, dans d'énormes chaudrons de cuivre.

À côté, des chaloupes éventrées, à demi remplies d'eau, attendaient d'être démolies complètement. Sous un vaste hangar, des barques en construction montraient leur membrure de chêne blanche et polie comme le squelette d'un monstre marin. Plus loin, des canots d'amateurs, à l'avant finement taillé, des petits caters pontés, d'un gabarit élé-

gant, reposaient sur leurs berceaux prêts à être lancés.

Quelques embarcations connues sous le nom de youyoux portaient sur le prolongement de l'étrave un petit écriteau sur lequel on lisait: "A vendre" ou: "A louer."

— Les hommes s'arrêtèrent devant l'une d'elles: — Voilà notre affaire, dirent-ils.

C'était une barque de cinq mètres environs, radoubée tant bien que mal, mais pouvant encore tenir la mer.

Elle était large au maître-bau et devait avoir une bonne assiette.

— Qu'est le prix de cette chaloupe? demandèrent-ils au charpentier.

— Quatre cents francs, avec tous ses agrès et apparaux; un mâ, une voile au tiers, une gaffe, trois paires d'aviron, un grappin et son amarre.

Les pêcheurs examinèrent la barque en tous sens: — Elle ne fera pas long service...

Cela dépend de l'usage auquel vous voulez l'employer, répondit le charpentier.

— Le dernier coup de vent d'ouest a enlevé notre chaloupe, peut-elle la remplacer.

Nous sommes pêcheurs de corail; notre felouque est mouillée derrière les îles...

— Vous pouvez hardiment compter sur dix ans de service. C'est une embarcation qui vous convient à merveille; pas jalouse, légère à l'aviron et solide à la voile.

Si vous voulez attraper les îles d'ici, je parie qu'en moins de deux heures le vent d'Est vous y conduira!

— Le prix importait peu à nos deux compagnons;

— Ne voulez-vous pas ôter vingt-cinq francs? demandèrent-ils pour la forme... Allons ça y est!

Venez boire un coup à notre santé; nous vous compterons l'argent...

Ils entrèrent, tous les trois, dans la Buvette de Frégate, qui jouit d'une grande réputation pour son vin clair.

L'acte de vente fut dressé, et les quatre cent francs furent échangés, en belles pièces d'or, sur un coin de la table.

— Ça fait-il votre compte?... Maître Arlic fit courir ses doigts sur chaque pièce.

— C'est cela dit-il, et maintenant à votre santé!

Je désire que le youyou vous fasse bon et long usage.

Ils choquèrent le verre pour sceller le marché.

Les pêcheurs allèrent ensuite chercher dans le magasin, tous les agrès de la chaloupe et la mirent à l'eau.

Le mâ fut fixé dans son emplanture, la voile établie sur sa vergue; les avirons furent garnis d'une solide étoupe de cuir graissé; deux larges pierres de grès servirent de lest volant.

Le lendemain matin, la chaloupe quitta le port d'Antibes par une petite brise de Nord-Est qui ne tarda pas à franchir en sautant en plein à l'Est.

Les pêcheurs filèrent l'écoute, quand ils furent à hauteur des îles et prirent le vent arrière en gouvernant sur le fort Sainte-Marguerite.

— Quel dommage, dit l'un, que ce bateau doive être si tôt abandonné; il se comporte si bien!

— Je me moque bien du bateau, reprit l'autre, pourvu que le coup réussisse.

Arrivés sous le fort, ils amenèrent la voile, cherchèrent la passe, et entrèrent dans le refuge qui sert de port à l'île Sainte-Marguerite.

— Mouille! dit l'homme qui se tenait à la barre.

Le gardien du sémaphore, sorte de capitaine de port, leur demanda d'où ils venaient.

Du cap d'Antibes, répondirent-ils; nous devons reconnaître les fonds autour de l'île, car notre felouque arrivera, ces jours-ci, pour pêcher le corail.

— Est-ce que nous pourrions trouver à manger?

On leur indiqua l'anberge du fort.

Les allures de ces hommes n'attirèrent aucun soupçon.

Ils parlaient tous les jours, avec les sondes, dont il s'était munis avant leur départ, et exploiraient les alentours dans l'île, comme ils l'avaient annoncé.

Salvator avait bien choisi ses complices.

Le premier jour de mistral devait les prévenir, et leur servir de signal.

A partir de ce moment, ils avaient reçu la consigne de ne pas s'éloigner du port de Sainte-Marguerite.

Il était d'ailleurs convenu, que Salvator se trouverait dans l'île, au jour voulu, et leur donnerait ses dernières instructions.

Le comte attendait également pour déterminer la date de l'excursion projetée. Il avait invité Raoul qui, sachant que miss Mary serait du voyage, avait accepté avec empressement.

Sur ces entrefaites, le général Gombert apparut comme un bon génie, pour soustraire Raoul, au péril qui le menaçait.

Le général vint également proposer à Raoul, de l'amener dans l'Estérel.

— Nous irons visiter les ruines romaines de Fréjus, et nous nous arrêterons, en pleine forêt; pour déjeuner.

Nous voici au printemps, ce sera une promenade fort agréable...

Raoul consentit, d'autant plus qu'il devait se trouver réuni à Richard Fittler, pour lequel il avait beaucoup de sympathie.

— Tous vos amis y seront, avait dit le général Fittler le docteur.

— Ce sera une excursion de deux jours.

— Nous partirons par le chemin de fer, le matin; nous traverserons les environs pendant la journée, et, le lendemain, des voitures nous transporteront à la première heure dans la montagne.

— Je me suis déjà engagé avec le comte Ramani pour une partie de mer, aux îles; décidément, mon général, je ne négligerai aucun plaisir, ajouta Raoul en riant.

— Et vous voyez que mon conseil est excellent; mon ami, vous n'êtes plus reconnaissable!

Consacrez encore ce printemps à rétablir vos forces; vous vous livrez ensuite à de sérieuses occupations. Le général fixa au lundi suivant son excursion.

— C'est le jour qui convient le mieux à ma femme, et je dois obéir.

— C'est convenu... dit Raoul, à lundi!

Il y avait encore six jours à attendre.

La température était douce et tiède; les cactus se couronnaient de feuilles nouvelles; les oranges se pointillaient de blanc; les boutons craquaient et laissaient apparaître les premières fleurs.

Tout semblait promettre une délicieuse journée.

La comtesse était redevenue joyeuse; sa mélancolie semblait s'effacer et se fondre comme les brumes du matin, aux rayons d'un chaud soleil de printemps.

La petite méaventure, dont elle avait été la victime, lui avait servi de leçon; elle demeura plus longtemps chez elle, et limitait ses fréquentations. Plus d'excentricités ni d'habitudes trop mondaines qui, sous prétexte qu'elles ont lieu un grand jour, n'en sont pas moins compromettantes pour une femme. En un mot, Bertha était devenue raisonnable.

N'avait-elle pas d'ailleurs l'exemple de Mary?

Cette jeune fille s'était également transformée.

Après s'être fait remarquer par des allures originales et d'une liberté tout américaine, miss Livermore avait renoncé, depuis plusieurs mois, à heurter les mœurs de la société où elle vivait; elle s'était astreinte à la réserve et s'était renfermée dans des habitudes de simplicité.

Miss Livermore est devenue philosophe, disaient les femmes elle doit lire des traités de philosophie allemande.

M. de Castoux, dont l'esprit

mordant trouvait toujours un mot à l'emporte-pièce, avait annoncé, dans un salon, que miss Livermore avait changé d'Eglise, et s'était fait (quakeresse)

gent s'était opéré en elle, en effet, et il était du uniquement à sa rencontre avec Raoul.

Comment pouvait-elle prendre plaisir aux banalités d'une conversation de club, lorsqu'elle songeait à cette pauvre existence qui se consumait et qui s'éteignait dans l'isolement.

Dès le premier jour, elle avait subi comme un choc en apercevant ce jeune homme à la face hâve et décharnée; elle s'était prise à l'aimer avec ce sentiment de terreur qui s'éveille dans l'âme des femmes en présence d'une souffrance.

Et lorsque, sous l'impulsion de sa volonté, elle avait vu Raoul reprendre quelque énergie, secouer son abattement, et tourner vers elle, ses grands yeux, encore alanguis, avec une douce expression de reconnaissance, elle n'avait plus eu qu'une pensée, c'était de voir encore une fois ce regard se reposer sur elle.

Alors elle se sentait heureuse et comme transportée.

Elle contemplant furtivement ce visage sur lequel on voyait rayonner une âme ardente et épurée par la souffrance, et elle disait:

Voilà mon œuvre!

Comment on aime ces fleurs que l'on a soignées de ses mains et que l'on voit un matin, pleines de sève et de vie, se couvrir de feuilles et de fleurs, ainsi Mary aimait Raoul.

Et elle se plaisait à respirer, en quelque manière, le parfum de cette âme jeune et naïve, ferme et courageuse à la fois; elle ressentait une sorte d'admiration pour ce caractère d'une débilité malade, qui reprenait, chaque jour, la vigueur native dont Dieu l'avait doué.

Mary était une nature ferme et vaillante; elle savait contenir ses pensées, et enfermer dans son cœur ses impressions et ses sentiments, mais elle était femme aussi, et elle éprouvait le besoin de s'entretenir de celui qui était devenu l'objet constant de ses pensées.

La comtesse était avec Mary, lors de sa visite au Chalet-Rouge.

Plusieurs fois, le nom de M. Chantenay était revenu dans la conversation, et elle avait toujours paru porter intérêt au jeune duc.

Au retour du Golfe-Jouan, Mary n'avait pas caché à son amie le sentiment d'affectueuse compassion que Raoul lui inspirait et la comtesse avait écouté avec sympathie, semblant partager en quelque sorte sa tendresse.

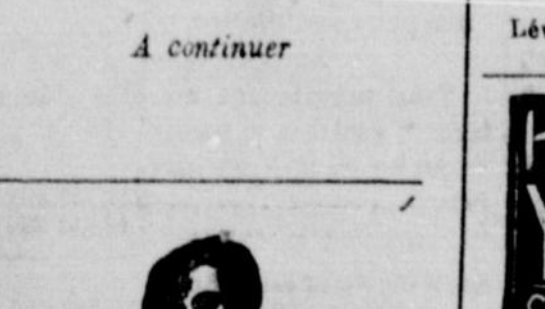
— Il a été si malheureux!... disait l'une.

— Il est si souffrant!... ajoutait l'autre.

Enfin, après les excursions que la comtesse avait complaisamment ménagées pour permettre aux deux jeunes gens de se rapprocher et de se connaître, Mary avait fini par avouer complètement à la comtesse ses rêves secrets de jeune fille.

A continuer

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.



LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

LES PILULES DE BRISTOL SONT UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

Advertisement for Dr. Channing's Sarsaparilla, featuring a circular logo with text: 'DR. CHANNING'S GRAND PURIFICATEUR DU SANG', 'MALADIES DE LA PEAU', 'SARSAPARILLA'.

Advertisement for Pisos Remedy for Catarrh, featuring a circular logo with text: 'PISOS REMEDY FOR CATARRH', 'PRICE 50 CENTS'.

Advertisement for St. Leon, featuring a circular logo with text: 'St. Leon'.

Une médaille d'or donnée pour cette Célèbre Eau Minérale à l'Exposition Provinciale de 1887. Nouveau certificat pour cette célèbre eau Nos lecteurs sont invités à lire le suivant (Grand Séminaire, Québec, 19 Nov. 1889 N. E. Laforce, Ecr., Cher Monsieur,

Mgr. E. METHOT, Docteur en Théologie Gérant à Québec. Vis-à-vis le palais du Cardinal TELEPHONE No. 24. Dr G. O. COLLET DISPENSIRE DE LEVIS Côte d Passage, Lévis. Lévis, 4 Dec. 188

MEUBLES DE MENAGE REDUCTION Considérable Je viens d'acheter un stock considérable de Set de chambre à coucher en frêne et de pailasse à vos ordres, provenant d'une fabrique à Montréal, qui je vendrai à des prix qui ne se sont jamais vus.

Set de chambre à coucher en frêne \$12 Pailasse à ressort \$2 Aussi des CANAPÉS d'un nouveau genre SIDBOARD avec amérioration, CHAISES de toute sorte, etc., etc. On fait une spécialité de MEUBLES DE SALON. Le tout à MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs. On se charge des RÉPARATIONS de meubles de toute sorte, BOURNAGE, SCULPTURE, etc. Le tout fait avec diligence et à des prix extrêmement bas. NAPOLEON MERCIER, Meublier, Côte du Passage, Lévis.

Advertisement for HAYWARDS YELLOW OIL, featuring a circular logo with text: 'HAYWARDS YELLOW OIL', 'CURES RHEUMATISM'.

Advertisement for FREEMAN'S WORM POWDERS, featuring a circular logo with text: 'FREEMAN'S WORM POWDERS', 'Are pleasant to take. Contain their own Purgative. Is a safe, sure and effective destroyer of worms in Children or Adults.'

LA Cle Maritime et Industrielle DE LEVIS OFFRE EN VENTE: Charbon "Anthracite" Stove size " d'Ecosse 1ère qualité pour poêle BRIQUES, etc. T. BEAULIEU Gérant. Lévis, 8 août 1889

LA Cle Maritime et Industrielle DE LEVIS OFFRE EN VENTE: Charbon "Anthracite" Stove size " d'Ecosse 1ère qualité pour poêle BRIQUES, etc. T. BEAULIEU Gérant. Lévis, 8 août 1889

LA Cle Maritime et Industrielle DE LEVIS OFFRE EN VENTE: Charbon "Anthracite" Stove size " d'Ecosse 1ère qualité pour poêle BRIQUES, etc. T. BEAULIEU Gérant. Lévis, 8 août 1889

LA Cle Maritime et Industrielle DE LEVIS OFFRE EN VENTE: Charbon "Anthracite" Stove size " d'Ecosse 1ère qualité pour poêle BRIQUES, etc. T. BEAULIEU Gérant. Lévis, 8 août 1889

LA Cle Maritime et Industrielle DE LEVIS OFFRE EN VENTE: Charbon "Anthracite" Stove size " d'Ecosse 1ère qualité pour poêle BRIQUES, etc. T. BEAULIEU Gérant. Lévis, 8 août 1889

Advertisement for Dispensaire de Lévis, featuring text: 'Dispensaire de Lévis Dr C. O. COLLET PROPRIÉTAIRE A L'ENCOIGNURE DES CÔTES DAVIDSON et du Passage LEVIS'.

Advertisement for Antipyrine, featuring text: 'Antipyrine ANTIPYRINE Antipyrine'.

Advertisement for Dr. P. Lord, featuring text: 'Dr. P. LORD Médecin-Chirurgien 34, Côte du Passage LEVIS'.

Advertisement for CHEMIN DE FER QUEBEC MONTMORENCY ET CHARLEVOIX, featuring text: 'CHEMIN DE FER QUEBEC MONTMORENCY ET CHARLEVOIX'.

Advertisement for TRAINS DU DIMANCHE, featuring text: 'TRAINS DU DIMANCHE'.

Advertisement for METHODE DE MEMOIRE, featuring text: 'METHODE DE MEMOIRE'.

Advertisement for HAYWARDS PECTORAL BALSAM, featuring a circular logo with text: 'HAYWARDS PECTORAL BALSAM', 'CURES COUGHS COLDS HOARSENESS, ETC.'

Advertisement for CHEMIN DE FER Intercolonial, featuring text: 'CHEMIN DE FER Intercolonial'.

Advertisement for HAYWARDS PECTORAL BALSAM, featuring a circular logo with text: 'HAYWARDS PECTORAL BALSAM', 'CURES COUGHS COLDS HOARSENESS, ETC.'

ON DEMAND un homme énergique pour vendre nos arbres fruitiers, Rosiers, Arbustes, et arbres d'ornement etc. Emploi permanent. Ecrite de suite pour les termes et choisissez vous-même votre territoire. Nous vendons seulement que des arbres de première classe et des arbres supérieurs. Adresse: MAY BROS Propriétaires, Rochester, N. Y. Lévis, 25 Nov. 1889.

ON DEMAND un homme énergique pour vendre nos arbres fruitiers, Rosiers, Arbustes, et arbres d'ornement etc. Emploi permanent. Ecrite de suite pour les termes et choisissez vous-même votre territoire. Nous vendons seulement que des arbres de première classe et des arbres supérieurs. Adresse: MAY BROS Propriétaires, Rochester, N. Y. Lévis, 25 Nov. 1889.

ON DEMAND un homme énergique pour vendre nos arbres fruitiers, Rosiers, Arbustes, et arbres d'ornement etc. Emploi permanent. Ecrite de suite pour les termes et choisissez vous-même votre territoire. Nous vendons seulement que des arbres de première classe et des arbres supérieurs. Adresse: MAY BROS Propriétaires, Rochester, N. Y. Lévis, 25 Nov. 1889.

ON DEMAND un homme énergique pour vendre nos arbres fruitiers, Rosiers, Arbustes, et arbres d'ornement etc. Emploi permanent. Ecrite de suite pour les termes et choisissez vous-même votre territoire. Nous vendons seulement que des arbres de première classe et des arbres supérieurs. Adresse: MAY BROS Propriétaires, Rochester, N. Y. Lévis, 25 Nov. 1889.

ON DEMAND un homme énergique pour vendre nos arbres fruitiers, Rosiers, Arbustes, et arbres d'ornement etc. Emploi permanent. Ecrite de suite pour les termes et choisissez vous-même votre territoire. Nous vendons seulement que des arbres de première classe et des arbres supérieurs. Adresse: MAY BROS Propriétaires, Rochester, N. Y. Lévis, 25 Nov. 1889.

Advertisement for M. G. E. ROY, featuring text: 'M. G. E. ROY Marchand de Meubles RUE ST LOUIS, LEVIS'.

Advertisement for D. ROY & FRERE, featuring text: 'D. ROY & FRERE Menuisiers-Entrepreneurs'.

Advertisement for FRED. WHITE, featuring text: 'FRED. WHITE, Contrôleur, P. O. N. O. Ottawa, 24 Janvier 1890—Brs.'

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Advertisement for BURDOCK BLOOD BITTERS, featuring text: 'BURDOCK BLOOD BITTERS'.

Oiment d'Amiante pour couvrir les bouilloires. Presse - Etope, Carton et Papier d'Amiante Boites en Amiante à l'épreuve du feu.

LAMPES A L'ALBO-CARBON En se servant du Gaz carbure, ces lampes 25 fois ont obtenu une lumière supérieure et préférable à la lumière électrique.

AMPES WANDER Lampes de poche pocket light lamp. Une commission libérale sera payée aux ingénieurs achetant eux-mêmes leurs fournitures.

THEO. HAMEL 44 Côte Laumontagne Québec 27 mai 1889.

LEVIS, 21 FEVRIER 1890

CHRONIQUE OUVRIERE

La question ouvrière occupe en ce moment plus que jamais les gouvernements européens.

En Allemagne surtout, le recit de l'empereur Guillaume sur la question ouvrière, semble avoir créé la satisfaction générale des puissances à laquelle il s'adressait.

L'empereur allemand projette une conférence ouvrière à laquelle toutes les puissances de l'Europe seraient représentées.

A la réunion du Conseil d'Etat qui eut lieu le 14 février à Berlin, l'empereur a dit que le Conseil avait été convoqué pour étudier des mesures tendant à améliorer la situation des ouvriers avant que ces mesures soient soumises à la décision des corps législatifs et leur a tracé les principes mesurés qui devraient être examinés et adoptés en faveur des ouvriers.

Plusieurs gouvernements ont déjà accepté l'invitation de l'empereur Guillaume. La France seule semble désigner de prendre part à cette conférence internationale probablement pour l'unique raison que le projet émane de l'empereur allemand.

Toutefois, si toutes les puissances veulent suivre les opinions de la Cour de Rome, elles adopteront bientôt d'un commun accord le projet de l'empereur Guillaume en faveur des ouvriers et prendront part à la conférence.

En effet, si l'on peut conclure de l'opinion du cardinal Manning à celle de la cour de Rome dont il fait partie, il n'y a pas de doute que cette dernière, pour sa part, est favorable au projet de l'empereur Guillaume.

Voici la lettre du cardinal Manning qui confirme de nouveaux les dispositions déjà connues de Saint-Siège envers la classe ouvrière. Cette lettre est en réponse à M. Richard Fleischer, rédacteur de la Deutsche Revue, qui lui avait demandé son opinion au sujet de la conférence internationale projetée pour s'occuper de la question du travail.

Monsieur, Je vous me demandez ce que je pense de l'invitation de l'empereur d'Allemagne aux puissances européennes de se réunir en conférence pour s'occuper de la question du travail et de la fixation des millions de habitants qui, dans chaque pays, vivent au moyen des autres que leur procure le travail.

Je pense que cet acte impérial est le plus sage et le plus digne qui ait été conçu par aucun souverain de notre époque. La condition du peuple gagnant des gages dans tous les pays européens est un danger sérieux pour chaque cité européenne.

Les heures de travail, l'emploi des femmes et des enfants, la modicité des gages, l'incertitude de l'emploi, la rude concurrence encouragée par l'économie politique moderne et la destruction de la vie domestique qui résulte de ces causes et de bien d'autres, ont rendu impossible aux hommes de vivre de la vie humaine.

Comment un homme qui travaille quinze à seize heures par jour peut-il mener la vie d'un père de famille? Comment une femme qui est absente de la maison pendant tout le jour peut-elle remplir les devoirs d'une mère? La vie domestique est impossible; mais c'est sur la vie de quelque d'un peuple que repose tout l'ordre politique de la société humaine. Si son ruine ses fondations, que deviendra l'ordre?

L'empereur Guillaume s'est par conséquent montré un véritable homme d'Etat, et un homme d'Etat clairvoyant. Croyez-moi toujours, votre respectueux serviteur.

HENRY E. CARDINAL MANNING, Archevêque de Westminster.

La question ouvrière est donc en ce moment l'objet des préoccupations universelles. Partout on s'efforce de chercher le meilleur remède à la situation présente de l'ouvrier.

Au Canada, les projets de loi en faveur de la classe ouvrière se multiplient.

Nous avons mentionné dans notre dernière chronique un de ces projets de loi concernant l'importation de ouvriers étrangers qui viennent faire courir des risques à nos bras.

Depuis, nous avons eu l'occasion de parcourir l'acte en question qui est, selon nous, plausible en ses points.

Cet acte interdit spécialement l'importation et l'immigration d'étrangers et d'auubains en vertu de contrats ou conventions pour accomplir un travail en Canada.

Il contient sept clauses. La première stipule que toute importation d'ouvriers par contrat ou toute convention spéciale, explicite ou implicite sera illégale.

La deuxième veut que tout tel contrat explicite ou implicite, verbal ou écrit soit déclaré nul et de nul effet.

La troisième élanse établit une amende de mille piastres pour toute infraction de quelque-une des dispositions de l'acte. Cette amende pourra être poursuivie et recouvrée par le gouvernement du Canada ou par toute personne qui la première interviendra une action à cet effet, et il sera du devoir du procureur de comté de

comté intéressé de suivre chacune de ces poursuites aux frais du Canada. D'après la quatrième clause, le patron de tout navire qui seulement amènera au Canada sur son navire d'un port ou lieu étranger des ouvriers étrangers concourus dans l'acte, sera réputé coupable de délit et sur conviction du fait sera puni d'une amende de pas plus de cinq cents piastres pour tout et chaque aubain, journalier, ouvrier, artisan ainsi amené et pourra aussi être emprisonné pendant six mois ou plus au travail forcé.

Cependant la cinquième clause fait la réserve suivante qui est bien appropriée. Elle stipule que rien dans le présent acte ne sera interprété comme empêchant aucun citoyen ou sujet d'un pays étranger temporairement domicilié en Canada, soit en sa qualité personnelle ou officielle, d'engager par contrat ou autrement, des individus non domiciliés au Canada ou n'en étant pas citoyens pour agir comme secrétaires particuliers, serveurs ou domestiques de cet étranger.

Le même acte ne sera pas interprété non plus comme empêchant aucune personne, société ou corporation d'engager par contrat ou convention des ouvriers habiles dans des pays étrangers pour travailler en Canada dans une industrie nouvelle ou encore établie en Canada pourvu que ces ouvriers capables, de faire le travail ne puissent pas être autrement obtenus. Ce acte ne s'applique pas non plus aux acteurs, artistes, conférenciers ou chanteurs de profession ou aux personnes employées comme domestiques ou serveurs personnels.

Le percepteur des douanes à tout port canadien est autorisé à faire arrêter tout immigrant débarqué au Canada contrairement aux dispositions du présent acte et cela dans le cas d'un après son débarquement. Il le fera renvoyer dans son pays aux frais et dépens du propriétaire du navire qui l'a amené ou de la personne qui aura engagé ses services avant son arrivée.

Enfin pour favoriser l'abandon de cet acte la septième clause autorise le Receveur général du Canada à payer à tout denonciateur qui lui aura fourni l'information première que la loi a été violée, telle part des amendes recouvrées qu'il jugera raisonnable et juste, mais n'excédant pas cinquante pour cent.

Voilà le sommaire de cet important projet de loi destiné à trapper bien des lois-légers faites à nos ouvriers par certains industriels, capitalistes ou patrons.

Pour l'avantage et la protection de nos ouvriers canadiens nous souhaitons l'adoption de ce bill.

ECHOS D'OTTAWA L'huissier de la Verge Noire du Sénat, M. Kimber, contre lequel M. Davin s'est élevé l'autre jour à la chambre des communes, parce qu'il lui avait dit de quitter la galerie des sénateurs, a fait apologie par écrit au député d'Assiniboia. On considère l'incident clos.

La Cour Suprême siège en ce moment à Ottawa; il y a 13 appels des provinces maritimes, 7 de Québec et 10 d'Ontario.

M. Blake ayant déclaré que l'Assemblée du Nord-Ouest n'avait pas juridiction pour trancher la question du travail, M. McCarthy lui a demandé si la législature d'Ontario avait bien le droit de se mêler de la première insurrection de Riel. On sait que le député de Durham-Ouest était, à cette époque, procureur général de la province, et qu'il lança une proclamation offrant \$5,000 pour la tête de Riel, coupable de la tuerie à mort de Thos. Scott.

Le vote qui a été donné l'autre jour sur l'amendement Bonassollet: Pour: 26 libéraux, 37 conservateurs; contre: 38 libéraux, 79 conservateurs; pour: 53 catholiques, 10 protestants; contre: 6 catholiques, 111 protestants.

AU PALAIS LEGISLATIF Nous invitons nos lecteurs à lire attentivement le discours de trésorier que nous publions aujourd'hui, et que lorsque nous mettrons sous leurs yeux la réponse de M. Desjardins, ils puissent juger par eux-mêmes des moyens employés pour la fabrication des surplus.

Le bill amendant la charte de la cité de Montréal a été adopté par le comité des bills privés. Cette loi autorise Montréal à faire passer les fils électriques sous terre en des conduits construits par la cité; à emprunter un million pour améliorations permanentes, et \$200,000 pour un tunnel projeté sous la place Jacques-Cartier ou pour le prolongement de la rue St-Laurent jusqu'à la rue des Commissaires.

PARLEMENT PROVINCIAL ASSEMBLEE LEGISLATIVE Vendredi, 21 février 1890.

Stance de l'après-midi L'orateur monta au fauteuil à 3.40 hrs.

L'hon M. SHEVYNS se lève pour faire son exposé budgétaire.

DISCOURS SUR LE BUDGET Prononcé à l'Assemblée Législative de Québec le 21 février 1890.

Monsieur l'orateur, avant de faire la motion d'usage, demandant que la Chambre se forme en comité des subsides, je crois qu'il est de mon devoir de donner un exposé aussi complet et

aussi clair que possible de la situation financière de la province. Pour faire comprendre plus facilement l'exposé que je vais faire, j'indiquerai de suite l'ordre que j'entends suivre.

1) Observations sur l'exercice 2) Actif et passif; [1888-89] 3) Exercice 1889-90; 4) Etats comparatifs; 5) Conversion; 6) Recettes et crédits pour l'exercice 1890-91; 7) Observations générales sur la situation.

Je vais maintenant soumettre à la Chambre tous les renseignements possibles sur chacun de ces chefs. Les opérations, telles que détaillées dans les comptes publics, se résument comme suit.

RECETTES ET PAIEMENTS POUR 1888-89 Je vais donner de suite le montant des recettes et des paiements de l'exercice fiscal finissant le 30 juin dernier. (Les détails de cet exercice ont été amplement fournis par les comptes-publiés, distribués il y a déjà plusieurs jours; pour cette raison, nous omettons sur cette partie intéressante du discours de l'honorable Trésorier) les recettes ordinaires s'élevèrent à \$3,638,184.20 et les recettes de toutes sources à \$5,997,565.57; le total des paiements ordinaires se chiffre à \$3,543,615.64 et les dépenses de toutes espèces à \$5,124,139.79, laissant.

UN SURPLUS de \$54,565.56 des recettes ordinaires sur les paiements ordinaires et de \$873,438.88 des recettes de tous genres sur les paiements de même nature. D'après un résultat aussi satisfaisant, je ne puis m'empêcher de féliciter la Chambre et le pays. En même temps, je ne puis remarquer combien l'opposition a tort de s'évertuer par tous les moyens de déprécier la position financière de la province.

LA TOTALITE DES RECETTES ET DES PAIEMENTS La totalité des recettes et des paiements pour 1888-1889 est comme suit: Recettes totales y compris les fonds en fidé-commissé, les dépôts en garantie et les remboursements \$5,997,565.57 Total des paiements \$5,124,139.79

Excédant des recettes sur les paiements \$873,438.88 Il faut ajouter à cet excédant l'argent en caisse le 30 juin 1888 \$1,723,850.07

Déduisant les mandats de 1888 payés en 1889 \$190,518.92 Moins mandats de 1889 non payés le 30 juin dernier \$73,259.66 \$1,529,071.46

Il reste donc une balance de \$2,210,019.79 Ce qui correspond à l'argent en caisse au 30 juin 1889 comme l'accusent les comptes publics. Cet état, naturellement, ne donne que l'ensemble des opérations de cet exercice, mais ne représente pas exactement la situation.

Pour établir la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires, il faut déduire certaines sommes, ainsi que je viens de l'indiquer. Par exemple, la totalité des dépenses s'est élevée à \$5,124,139.79 Il faut déduire de ces paiements: Fonds en fidé-commissé 98,411.46

Réduisant la totalité des paiements à \$5,025,728.33 D'une autre part, la totalité des recettes a été de \$5,997,565.57 Moins les dépôts en fidé-commissé et en garantie \$277,482.87 \$5,720,082.80

Donnant pour les dépenses spéciales ou extraordinaires \$925,647.53 DÉPENSES EXTRAORDINAIRES Le montant total payé pour les dépenses extraordinaires se répartit comme suit: Divers (comptes publics, art. 13) \$405,459.69 Subsidés aux chemins de fer... 1,070,647.00 \$1,482,106.69

A déduire les sommes suivantes: Excédant des recettes sur les dépenses ordinaires \$84,565.56 Recettes spéciales 91,898.60 176,464.16

Montant réel couvert par le dernier emprunt \$1,305,642.53 Les chiffres donnés plus haut seront, je l'espère, trouvés assez clairs pour ce qui se rapporte à la somme imputable au capital, et devront, j'en suis certain, empêcher toute confusion qui pourrait se glisser dans l'esprit de celui qui veut être impartial, lors même qu'il ne serait pas brisé en ce matière.

REVENUS ET DEPENSES ORDINAIRES Voici quelles ont été les opérations de cet exercice: Recettes ordinaires proprement dites \$3,638,184.20 Dépenses ordinaires de do \$3,543,615.64

Donnant sur les dépenses ordinaires un excédant de \$84,565.56 La chambre et le pays seront donc heureux de constater que les opérations ordinaires du dernier exercice accusent un surplus de \$84,565.56, en dépit des prévisions de nos adversaires qui, par des calculs assez habilement agencés, ont voulu démontrer que les opérations de cet exercice se soldaient par un déficit considérable.

PREVISIONS POUR 1890 Dans mon exposé budgétaire de 1889 j'estimais les recettes ordinaires probables à \$3,345,678.80 La somme réellement encaissée a été de \$3,627,932.20 Soit \$282,253.40 de plus que nos prévisions.

L'estimais également les recettes ordinaires et spéciales à \$3,403,672.80. Elles ont atteint le chiffre de \$3,720,082.80. Soit \$316,410.00 de plus que j'avais prévu. De 1883 à 1887, période la plus prospère de nos précédents, la moyenne des recets des ordinares annuels représente le chiffre de \$2,884,109.00.

En comparant cette moyenne avec le résultat obtenu pendant le dernier exercice, celui-ci accuse un excédant de \$743,823.20. L'excédant de recettes provient surtout du Revenu des Terres de la Couronne et des licences. Si les recettes ordinaires ont dépassé nos prévisions, nos dépenses ordinaires ont également atteint un chiffre plus élevé que j'avais prévu. Cette item accuse un excédant, comparé à la période de 1883 à 1887, de \$417,679. Mais il faut déduire l'augmentation dans le service des intérêts, due aux obligations de nos précédents, que nous avons eu à solder par un emprunt, c'est-à-dire que ce service s'est augmenté d'une somme annuelle de \$157,038, sur laquelle nous n'avons eu aucun crédit.

Déduction faite de ce montant d'intérêt, la dépense additionnelle dont nous sommes responsables, comparée à la moyenne de celle de nos précédents, est de \$260,641. Mais, en regard de cette augmentation, nous avons un excédent de \$743,823 sur la moyenne des recettes ordinaires de nos précédents.

DEPENSES IMPUTABLES AU CAPITAL Pour l'exercice dernier les dépenses spéciales s'élevèrent à la somme de \$405,459.69, mais en regard de cette somme il faut placer les montants suivants: Recettes spéciales \$91,898.60 Surplus entre les recettes et les dépenses ordinaires \$84,565.56 Formant un total de \$176,464.16 qui ont servi à amortir un égal montant des dépenses spéciales et dont nos amis de la gauche ne tiennent aucun compte.

Déduction faite de ce montant de recettes spéciales, il ne reste que la somme de \$228,995.53 à porter au compte du capital. Sur le montant de \$405,459.69, nos amis de la gauche admettent que la somme de \$168,463.12 doit figurer comme dépense à compte du capital. Déduction faite de ces \$168,463.12 sur les \$405,459.69, il reste donc d'après leur propre calcul, une somme de \$236,996.56 imputables à tout aux dépenses ordinaires. Dans leurs motions de non confiance ils ne parlent que de l'accroissement de cette dépense sans tenir compte des recettes spéciales qui s'élevèrent à \$176,464.16 qui, retranchées des \$236,996.56, ne laissent qu'une balance de \$60,000.00 en chiffres ronds.

Puis l'honorable Trésorier parle pendant quelques instants sur les \$50,000 pour l'agrandissement du PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL. Un crédit de \$200,000 avait été voté pour cette fin. Il avait été même décidé de construire un nouvel édifice, car la présente bâtisse ne suffisait pas aux besoins du district ce qui aurait entraîné une dépense considérable, le gouvernement s'est entendu avec le Barreau pour utiliser la présente bâtisse en y faisant des améliorations et des changements convenables. Il est donc absurde, de la part de l'Opposition de prétendre qu'une telle dépense n'est qu'une dépense ordinaire et devrait être classée comme telle.

PONTS EN FER \$50,000 pour cette fin. Voilà encore, continue l'honorable, un item que nos adversaires classent comme dépenses ordinaires. Il me semble ridicule d'envoyer à un tel point de vue une politique si avantageuse dans l'intérêt général du pays et qui ne saurait être considérée comme un service ordinaire.

La somme de \$26,324.10 affectée à la codification de nos lois est aussi une dépense spéciale, car une fois le travail terminé, elle cesse d'exister.

GRAINS DE SEMENCE Les \$50,000 pour grains de semence, afin de venir en aide aux cultivateurs dont la récolte avait manqué, est une dépense imprévue et exceptionnelle. Cependant, pour exagérer la situation, nos adversaires la classent comme dépense ordinaire. Ne pas oublier que cette dépense a été faite du consentement unanime de la chambre.

L'honorable cite ensuite une partie de son discours de l'an dernier parlant de la tendance du peuple à se fier de plus en plus sur de l'aide du gouvernement, pour les hauts prix publics.

ACTIF ET PASSIF Voici maintenant un état démontrant "l'actif et le passif" de la province au 30 juin dernier. Passif \$2,157,808.21 Actif 12,813,960.59

Excès du Passif sur l'Actif le 30 juin 1888 \$14,343,847.71 Le montant total du passif au 30 juin 1888 était de \$24,180,461.56 et le total de l'actif à la même date était de \$12,284,969.49, et l'excès du passif s'élevait à \$11,895,492.07. Ce qui accuse une augmentation sur l'excès du passif de \$2,448,355.64.

Le total du passif offre un chiffre plus élevé qu'il était au 30 juin 1888, mais en réalité le changement n'est pas bien appréciable si l'on tient compte des dépôts en garantie qui se trouvent à figurer des deux côtés de l'état produit.

La dette fondée de \$21,570,333.30 représente le même chiffre qu'au 31 juin 1888. Si d'un côté, le total du passif est plus élevé par suite des dépôts en garantie qui y figurent, d'un autre côté l'actif, qui était au 31 juin de \$12,

\$24,917.10, accuse une légère augmentation. L'excédant du passif sur l'actif s'explique facilement par le fait que les nouveaux subsides aux chemins de fer figurent comme passif et que dans l'excédant se trouvent inclus les dépôts en garantie. Quant à ces derniers dépôts ils ne sont remboursables que graduellement, par annuités, d'ici à dix ans. Il est impossible de dire, même approximativement, quand il faudra faire face aux obligations de chemins de fer, cela dépend entièrement du progrès que font dans leurs travaux les différents compagnies qui ont droit aux subventions une fois gagnées. Il y a certaines compagnies qui progressent avec vigueur tandis que, dans un grand nombre de cas, on ne fait aucun progrès.

Dans la somme de \$155,000 figure une balance de \$60,000, en chiffres ronds, imputable au montant de \$100,000 qui était inscrit au bilan de 1888. La somme de \$155,000 qui a paru au budget de l'exercice prochain est destinée à couvrir complètement et définitivement toutes les réclamations en suspens se rattachant à la construction du Palais de Justice de Québec.

Maintenant, quant à l'état de l'actif, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer d'une manière spéciale, attendu que matériellement il ne diffère pas de celui du dernier budget, c'est donc aux députés d'en apprécier la nature et la valeur. Je suis d'opinion cependant que l'on devrait faire figurer dans l'actif le coût de la bâtisse du Parlement, pour la construction de laquelle il a été payé, y compris celles des dépenses, une somme de \$1,500,000.

EXERCICE 1889-90 Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longues considérations sur le résultat des opérations de cet exercice, attendu que tous nos calculs ne sont basés que sur des estimations. Pour cette raison il est difficile de produire des chiffres qui offrent une précision certaine et définitive.

En joignant un coup d'œil sur les recettes et les dépenses l'on voit que celles-ci accusent dans le moment, un excédent qu'il est facile d'expliquer. Les dépenses ordinaires pour les six mois éclus le 31 décembre s'élevèrent à la somme de \$2,069,415.72

Les recettes pour la même période atteignent le chiffre de 1,603,166.81 Ce qui laisse un excédent de dépenses sur les recettes de 1,466,248.91 Cette différence n'est que temporaire et s'explique facilement.

Les opérations des premiers six mois de cet exercice ne doivent pas être prises comme le criterium de toute l'année. L'on sait que la rentrée de nos recettes n'est que périodique, et il en est ainsi pour le paiement de nos dépenses, c'est à dire qu'à certaines époques nos déboursés sont plus élevés qu'à d'autres.

Voici, d'après mes estimations révisées, sur quoi j'ai lieu de compter dans mon budget de l'année dernière j'avais évalué le montant des recettes à \$3,405,672.80. D'après de nouvelles estimations le chiffre est porté à \$3,689,672.80, ce qui accuse une augmentation de \$284,000 sur mes premières estimations. Cet excédant des recettes portera principalement sur le produit des terres de la couronne, et l'honorable Commissaire m'assure que je puis compter avec certitude sur la rentrée de cette somme.

Le chiffre de la dépense, y compris les estimations supplémentaires s'élevèrent à la somme de \$3,552,565.00, ce qui, d'après mes prévisions, laisserait un excédant de \$137,107.80. L'honorable député de Montmorency, dans sa motion de non confiance du 31 janvier dernier, porte la dépense à \$3,784,405.78, tandis que, d'après moi, elle n'est que de \$3,551,565, donnant ainsi une différence en moins de \$231,840.

Comment expliquer le chiffre plus élevé de l'honorable député? Il prend sur les dépenses spéciales, qui avaient été votées comme telles par la Chambre, la somme de \$231,840, et pour faire cette opération, il prétend que cette somme doit être attribuée aux dépenses ordinaires. C'est en s'appuyant sur un déplacement de chiffres qu'il arrive à démontrer un état exagéré de la dépense d'un côté tandis que, de l'autre, il laisse dans l'ombre certaines recettes.

Avec une comptabilité de cette nature, il est facile d'arriver à fabriquer des déficits; mais, dans cette Chambre, il nous est permis d'examiner sous son véritable aspect l'échafaudage sur lequel s'appuie l'honorable député.

Lorsqu'il était ministériel, ces mêmes dépenses qu'il retranche aujourd'hui des dépenses spéciales pour l'augmenter du côté des dépenses ordinaires, il les considérait alors comme légitimes; mais maintenant il ne veut plus en entendre parler. Pourquoi cela? La réponse est en bien simple. C'est que lorsqu'il était ministériel il voyait tout en rose et que dans l'opposition il voit tout en noir.

LA VÉRITABLE COMPARAISON A FAIRE Les états suivants serviront à démontrer jusqu'à quel point nos adversaires ont raison de crier contre notre administration des finances, et auront pour effet de mettre à néant leurs prétentions au sujet des dépenses qu'ils ont soin de grossir au moyen de chiffres erronés et faussés.

RECETTES COMPARÉES Comparant les recettes de son administration avec celles de ses précédents il déclare que, si d'un côté, ils sont dépensés, de 1888 à 1890, \$621,933.78 de plus que leurs adversaires pendant la période de 1882 à

1884, leurs recettes de l'autre côté ont excédé les leurs de \$2,188,569.16. Le chiffre de nos recettes de 1888 à 1890, comparé à celui de 1885 à 1887, représente un excédant de \$2,214,556.67 et le chiffre de nos dépenses un excédant de \$1,203,077.11 à déduire du montant de l'augmentation dans le service des intérêts. 451,331.70 752,745.41 \$1,462,811.26

D'un autre côté, si nous avons dépensé, de 1888 à 1890, \$752,745 de plus que durant la période de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcroît de dépenses, un excédant de \$1,462,811.26. Comme j'ai vu de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de 1888 à 1890 a donc été de \$2,810,508.94.

Après quelques autres comparaisons le trésorier continue ainsi: avec ces recettes, nous avons réussi non seulement à faire disparaître les déficits qui existaient sous les anciens régimes, mais aussi à couvrir l'augmentation dans les dépenses, celle du service des intérêts, et à accumuler en outre un surplus de \$594,617.39.

Voilà ce que nous avons fait, M. l'Orateur, quoiqu'en dise nos honorables amis qui siègent à votre gauche! Pourquoi ces messieurs n'admettent-ils pas franchement et loyalement le fait accompli, au lieu de chercher par tous les moyens, à induire à Chambre et les électeurs en erreur? Que gagne la Province avec ce système déplorable? Rien, sinon qu'à diminuer son crédit à l'étranger.

PARLANT DE CETTE QUESTION tant on traverse, l'hon. M. Shevyns blâme le député de Montmorency de ne pas vouloir admettre les dépenses spéciales comme telles, seulement dans le but de trouver des déficits. Mais, s'écrie-t-il, même en admettant leur théorie de transférer des dépenses spéciales aux dépenses ordinaires les sommes en l'absence, nous avons suffisamment de recettes et au-delà pour les honorer.

Si nos adversaires se croient justifiés d'ajouter aux dépenses, il me semble que, pour être justes, il faudrait également ajouter les sources péquies par cet le même titre; c'est élémentaire. Avant de passer à un autre chapitre, arêtons-nous un instant sur l'état suivant:

TABLEAU MONTRANT L'EXCÉDANT DES PAIEMENTS COMPARÉS AUX RECETTES SOUS NOS PRÉDÉCESSEURS DE 1882 A 1887

Je viens de donner un état comparatif des recettes et des dépenses pour deux séries d'années pendant que nos adversaires étaient au pouvoir. Je vais maintenant soumettre un autre tableau qui, je crois, aura pour effet de mettre à néant les prétentions de nos adversaires quant à l'administration financière de nos précédents.

Les chiffres qui suivent sont officiels, et ils ont été empruntés aux comptes publics préparés par les employés du trésor sous la direction de nos ministres conservateurs.

Je vais en premier lieu donner un état de la période de 1882 à 1884, montrant les recettes et les dépenses, ainsi que les déficits de ces trois années; en second lieu prendra un écrie de trois années comprenant 1885, 1886, 1887; et en troisième lieu, comparant ces deux séries avec celle dont nous sommes responsables.

Voici le tableau des recettes et des dépenses ainsi que celui des déficits pour la série 1882-1883-1884, dont est responsable le parti de l'honorable député de Montmorency, pour servir de premier point de comparaison avec la série de 1885-1889-1889, qui est la nôtre:

Table with 3 columns: Recettes, Dépenses, Déficit. Rows for 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, Total.

Second point de comparaison: Recettes, Dépenses, Déficit. Rows for 1885, 1886, 1887, Total.

Etats des recettes et des dépenses ordinaires de 1888 à 1890, série dont nous sommes responsables: Recettes, Dépenses, Surplus. Rows for 1888, 1889, 1890, Total.

Comparées à celles de la première série, dont nos adversaires sont responsables, c'est à dire de 1882 à 1884, nos recettes accusent un excédant de \$2,810,508.94. Sur la série de 1886 à 1887 nos recettes accusent un excédant de \$2,214,556.67.

Tel est le résultat de nos opérations financières au point de vue comparatif des recettes de nos adversaires lorsqu'ils étaient à la gouvernance des affaires. Au chapitre de la dépense, voici le chiffre de l'excédent de la notre comparé à celui de nos adversaires pour la période de 1882 à 1884, \$1,364,742.63. Et pour celle de 1885 à 1887, 1,203,077.11.

Pendant les trois années comprenant la période de 1882 à 1884, les déficits se sont élevés à la somme de \$851,148.92. Et pendant celle de 1885 à 1887 ils ont atteint le chiffre de \$416,862.17.

Ainsi il est facile de constater que nos adversaires dépensaient moins, mais leur recettes étaient encore inférieures aux dépenses, de sorte que chaque année se soldait par un déficit que l'on couvrait par un emprunt et qui augmentait d'autant notre dette.

En examinant les états que je viens de soumettre, l'on verra que,

MORRHUOL DE CHAPOTEAU. Principes Actifs Extraits DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE. Le Morrhuol est contenu dans des petites capsules solides, dont chacune représente une cuillerée à thé d'Huile de Foie de Morue.

LA SANTE FLORISSANTE. Le Morrhuol est le plus efficace et le plus agréable des remèdes pour la guérison de la toue, de la bronchite, de l'asthme, de la phthisie, de la pleurésie, de la péritonite, de la diarrhée, de la dysenterie, de la fièvre, de la jaunisse, de l'ictère, de la goutte, de la gravelle, de l'obésité, de l'hydropisie, de l'anasarque, de l'œdème, de l'éléphantiasis, de la leucémie, de la lymphadénopathie, de la lymphogranulomatose, de la lymphosarcome, de la lympho-sarcome, de la lympho-sarcome, de la lympho-sarcome.

A LOUER RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER. Près du Collège de Lévis. Une maison contenant deux appartements, cuisine d'étage, hangar l'eau dans la maison, le tout en bon état sur un grand emplacement et un des plus beaux sites de Lévis.

\$5,000.00 Environ cinq mille piastres de Marchandises pour Dames SACRIFIÉES. Les marchandises ayant déjà de plus tenu de l'assortiment pour dames, restant sans réserve leur assortiment consistant en Robes à robes de toute sorte, Coton jaune, Coton blanc, Cotonnade de toute espèce, Dentelles, Rubans.

TWEEDS COLS, CRAVATES, en un mot tout ce qui concerne le département pour messieurs. Ainsi, ne perdez pas la seule occasion qui vous est offerte d'acheter à



SANS MERE

QUATRIEME PARTIE

LE CHATIMENT

En haut, le mal de Georgette faisait de rapides progrès. La fièvre allait sans cesse en augmentant; quoique la maladie ne fut guère qu'au deuxième jour, les pustules se montraient partout, les unes en petites pointes, comme des rugosités; d'autres plus développées, prêtes à éclater; d'autres enfin, avec leurs taches grises, semblables à de la moisissure.

Le docteur Garnier ordonna d'autres médicaments des lotions des calmants, puis il s'en alla très soucieux, en disant: — Ce soir, je vous demanderai probablement une consultation.

Clotilde était déjà installée au chevet du pauvre lit, baignant les yeux de la malade, ces beaux yeux maintenant clos, et dont le pus était fermé constamment les paupières, si une main bienfaisante ne les eût pas rafraîchies continuellement et sans cesse...

Suzanne, le cœur gonflé de joie, en regardant Clotilde si grandement bonne et dévouée, voulait la remplacer.

— Il y a dix-sept ans que vous vous taiguez après de tous les miens, lui dit affectueusement la jeune fille, c'est à mon tour de vous aider.

— Vers sept heures le soir, Jonathan Pierco arriva.

— Où est George? demanda-t-il à Suzanne qui le guettait dans le vestibule d'en bas.

Sa migraine était dissipée, je suppose...

— Non, répondit-il brûlé-pour-point la gouvernante, elle est au contraire très gravement malade.

L'Américain demeura droit, sans un mot, mais les mains crispées sur son pardessus de voyage, les narines frémissantes, ses yeux gris horriblement dilatés.

Enfin, la parole lui revint.

— Très gravement malade?... répéta-t-il.

— Qu'est-ce qu'elle a donc? — La petite vérole noire.

— Le chancela, et comme une bête blessée, s'abatit lourdement sur le parquet, subitement terrassé, sans un soupir ni un gémissement.

Pierre, l'ayant vu qui montait le perron, arrivait à son tour.

En l'apercevant étendu au milieu du vestibule, il demanda à Suzanne.

— Que s'est-il passé?

— Je lui ai annoncé, sans préparation, que Georgette avait la petite vérole noire, répondit la jeune gouvernante, et cette nouvelle l'a fondroyé.

— Alors, il est évanoui? — Je le crois.

— Il n'est même pas pâle.

— Je vous ai déjà dit que son teint était de ceux qui ne s'aïraient pas.

M. de Sauves appela les domestiques et fit transporter celui que, malgré tout, il ne croyait pas encore être Eugène Gages, dans un des salons voisins.

On le soigna, mais l'énergie de l'Américain, qui probablement veillait, fit tant que les soins prodigués, et la syncope fut courte.

En ouvrant les yeux, il vit Pierre, Suzanne, les domestiques de la maison autour de lui, et instantanément la mémoire lui revint.

— J'ai eu un vertige, dit-il, c'est bizarre!

Puis au bout de quelques secondes, devant le silence glacial de Pierre qui l'observait, il continua:

— Où donc est Mme Chaniers Ne pourrais-je la voir avant dîner?

— Madame est auprès de sa fille, fort malade, ainsi que je vous l'ai déclaré, répondit Suzanne sans laisser parler M. de Sauves.

— Elle est comme folle, ajouta Pierre.

A continuer

CASTORIA pour les Bébés et les Enfants. C'est un remède sûr; il est agréable à prendre. Il ne peut faire aucun mal, arrête les vomissements et les diarrhées, et empêche les convulsions.

POURQUOI Laisser votre enfant souffrir de MAL DE DENTS du TRESOR DES NOURRICES Dr Picault. C'est un remède sûr; il est agréable à prendre. Il ne peut faire aucun mal, arrête les vomissements et les diarrhées, et empêche les convulsions.

THE BEST SEEDS D.M. FERRY & CO. SEED ANNUAL. Who are the largest Seedmen in the world. Illustrated, Descriptive and Priced for 1890 will be mailed FREE to all applicants.

BEST COUGH MEDICINE, PISO'S CURE FOR CONSUMPTION. It has permanently cured THOUSANDS of cases pronounced by doctors hopeless.

MEMORY Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe.

LA NFW - YORK LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE FONDEE N 1845 Au 1er janvier 1889. Total de l'Actif, \$9,480,128. Revenu de l'année, \$25,401,28.

Agents demandés partout. Cet offre est bon pour vous, car elle vous permet de gagner de l'argent sans quitter votre emploi.

CE QU'ON PEUT AVOIR POUR 50 Cts. Comme vous pouvez le juger par vous-même, en achetant pour 50 cts de THE ARGENT comptant, au magasin de M. J. E. PAQUET.

DEMERS & RIVERIN FABRICANTS DE Pœles, Charrues, Chaudrons, MACHINERIES, BOMBES, ETC., ETC., ETC. No. 171 à 175, Rue Saint-Paul QUEBEC.

PLUS DE MAUX DE DENTS L'Elixir Poudre et Pate Dentifrices RR, P P, BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de SOULAC (Gironde).

RR, P P, BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de SOULAC (Gironde) DOM MACUOLONE, PRER 2 Médailles d'Or à Bruxelles 1880-Londres 1884 LES PLUS HAUTES RECOMPENSES INVENTE en l'an 1373 par le prieur Pierre Boursaud.

BONNE AUBAIN PAPIER ET ENVELOPPES. Le temps des fêtes arrive, c'est l'époque où il ne faut pas manquer d'écrire à ses parents et à ses amis.

AGENTS DEMANDES PARTOUT. Cette montre se vend d'ordinaire à \$100.00. Pour ce jour, nous la vendons à \$49.95.

LECOLE VETERINAIRE DE QUEBEC. Les cours de médecine-vétérinaire commenceront le 3 OCTOBRE courant à 3 hrs p.m.

Immense Sacrifice Pour le temps des Fêtes et du Carnaval AGENTS DEMANDES PARTOUT.

LIGNE ALLAN Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets Canadiennes et des Etats-Unis.

SCIENTIFIC AMERICAN ARCHITECTS & BUILDERS. A great success. Each issue contains colored lithographic plates, drawings and blue prints.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

FAISANT VOIE DE HALIFAX A HRS P. M. ON A l'arrivée du chemin de fer Intercolonial de l'ouest.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

REMEDE DU DR. SEY Le GRAND REMEDE FRANCAIS contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Huitres! Huitres! HUITRES FRAICHES. Elles sont enfin arrivées les huitres fraîches. Comme par le passé, le soulagé peut maintenant fournir à sa nombreuse clientèle.

UN MAGNIFIQUE PLACEMENT. Une magnifique occasion se présente maintenant offerte à ceux qui veulent faire des placements dans une propriété MINIERE de première classe.

LES LIGNES DE cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double hélice, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'égoutte d'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et la confort.

TRADE MARKS. In case your mark is not registered in the Patent Office, you may be liable for infringement.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

POISSON HUILE DE POISSON DE L'ETABLISSEMENT Le Boutillier & Frère (Compagnie limitée) Paspobeia & Labrador.

CHAUSSURES CHAUSSURES POUR LES SAISONS D'AUTOMNE ET D'HIVER En gros et en détail. Le soulagé tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à aujourd'hui, et considérant le succès des affaires de la dernière saison, a voulu dans le choix de son stock d'automne et d'hiver, surpasser tous les efforts antérieurs pour attirer le regard du public.

LE TYPE WRITER ODELL. Avec \$15 on achète un type writer Odehl, garanti, pour faire d'un bon homme un compositeur, qu'il soit de 18 ou de 20 ans.

LE TABAC A FUMER MIRTLE DE CETTE ANNEE EST PLUS BEAU QUE JAMAIS. — VOYEZ — T. & B. EN BRONZE Chaque Torquette ou Paquet.

CHEMIN DE FER Quebec - Central. Ligne entre Quebec, Boston, New York et les Montagnes Bleues.

ARRIVEE DES TRAINS. Les trains arriveront à Québec de Chicago, Detroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS. Les trains arriveront à Québec de Chicago, Detroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS. Les trains arriveront à Québec de Chicago, Detroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS. Les trains arriveront à Québec de Chicago, Detroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS. Les trains arriveront à Québec de Chicago, Detroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.

O. A. JACQUES. Manufacturier de monuments, épitaphes, bustes, etc., etc., etc. Les plans les plus nouveaux, expédiés gratis par la maille ou autrement.